

## À la une

### La saisie pénale des actifs numériques : une saisie virtuelle ?

étude par Jérémy BOURGAIS et Clémence OLIVIER

*La saisie pénale des actifs numériques (cryptomonnaies, NFT...) constitue, pour les années à venir, un enjeu majeur de la lutte contre la criminalité. Pour assurer l'effectivité de la saisie de ces actifs volatils, la LOPMI du 24 janvier 2023 a introduit une procédure de saisie pragmatique... mais discutable.*



© Laurentiu Iordache\_AdobeStock

## Actualité

### Le CNB veut replacer l'avocat au cœur de l'action de groupe

focus

### DAC6 et respect du secret professionnel : une première victoire pour les avocats

entretien avec Jacques TAQUET

## Technique

### La mise à la retraite du salarié

étude par Steven RIOCHE

## Jurisprudence

### Le registre des bénéficiaires effectifs : fin du dilemme entre transparence et vie privée ?

note par Aude GUYON, Pauline KLEIN, Christel GOMEZ et Florine PIETTE sous CJUE, 22 nov. 2022

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

*Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

• François FOURMENT

*Professeur à l'université de Tours*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Paul CAZALBOU et Stéphane DETRAZ





**Vient de paraître**

“ La nouvelle édition de la bible de la déontologie de l'avocat, abondamment illustrée par des arrêtés disciplinaires ”

Disponible sur



[www.lgdj.fr](http://www.lgdj.fr)

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**P-DG, Directeur de la publication :** Bruno Vergé  
**Directrice générale déléguée :** Emmanuelle Filiberti  
**Présidente du Conseil scientifique :**  
Marie Burguburu Charvet

**Rédactrice en chef :** Laurence Garnerie  
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
**Responsable scientifique :** Pauline Le Monnier de Gouville  
**Secrétaire de rédaction :** Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : [abonnements@lextenso.fr](mailto:abonnements@lextenso.fr)

Publicité : [benoit.favre@lextenso.fr](mailto:benoit.favre@lextenso.fr)

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

\* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

\* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

\* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : [gazette-du-palais.fr](http://gazette-du-palais.fr)

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 689 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à [redactiongp@lextenso.fr](mailto:redactiongp@lextenso.fr)  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.  
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL445s7 ■ Le CNB veut replacer l'avocat au cœur de l'action  
de groupe 3
- GPL445s6 ■ La cité judiciaire de Toulon va enfin voir le jour... en 2027 5
- GPL445u0 ■ 2023-2027 : composition du CSM 6
- GPL445w1 ■ DAC6 et respect du secret professionnel : une première  
victoire pour les avocats  
entretien avec Jacques TAQUET 7
- GPL445t6 ■ Élèves-avocats : « l'Edase veut être l'antichambre  
de leur future vie professionnelle »  
entretien avec Yann ARNOUX-POLLAK 8


## Doctrine

- GPL445t4 ■ La saisie pénale des actifs numériques : une saisie *virtuelle* ?  
étude par Jérémy BOURGAIS et Clémence OLIVIER 10

## Technique

- GPL445t1 ■ La mise à la retraite du salarié  
étude par Steven RIOCHE 15

## Jurisprudence

- GPL445t5 ■ L'usufruitier n'a pas la qualité d'associé : la Cour  
de cassation persiste et en tire la conséquence fiscale en matière  
de cession de l'usufruit des droits sociaux  
note par Anne-Lou RANDEGGER sous Cass. com., 30 nov. 2022 17
- GPL444t5 ■ Le registre des bénéficiaires effectifs : fin du dilemme  
entre transparence et vie privée ?  
note par Aude GUYON, Pauline KLEIN, Christel GOMEZ et Florine PIETTE  
sous CJUE, 22 nov. 2022 20
- GPL445n5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 23
- GPL445h6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 28
- GPL445g5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne  
des droits de l'Homme  
par Catherine BERLAUD 31
- GPL445l4 ■ Chronique de jurisprudence du Tribunal des conflits  
et du Conseil d'État : le contentieux du monde judiciaire  
par Pauline HOT <https://lext.so/GPL445l4> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE 33

Sous la responsabilité scientifique de  
Emmanuel DREYER et François FOURMENT